

CONVOCAION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
le mardi 18 avril 2024 de 19h15 à 22h00
au Centre de Quartier du Port-à-l'Anglais
(angle rues Charles Fourier et Pasteur)

Chère adhérente, Cher adhérent,

Vous êtes cordialement invité(e) à participer à l'**Assemblée Générale annuelle de l'Association de Quartier du Port-à-l'Anglais** correspondant à l'exercice 2022.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Présentation et vote du rapport moral du président
2. Présentation et vote du rapport financier de la trésorière
3. Election du Conseil d'Administration
4. Vote pour une légère modification des statuts (voir annexe)
5. Questions diverses

Après l'assemblée générale, nous partagerons le pot de l'amitié.

Seuls les membres de l'association à jour de leur cotisation 2022-2023 sont habilités à voter.

Vous pouvez nous soumettre toute question à débattre lors de cette assemblée.

En cas d'indisponibilité, vous pouvez vous faire représenter en remplissant un pouvoir dûment signé et en nous l'adressant par courrier postal ou courriel au plus tard la veille de l'assemblée générale. Vous pouvez également poser votre candidature au conseil d'administration de l'association en utilisant le même formulaire ou en nous écrivant.

Pour tout renseignement, contacter le secrétaire :

Jean-Claude Rosenwald, 4 avenue Vial, 94400 Vitry/Seine - 06 47 95 00 04

.....
POUVOIR

Je soussigné(e) M

donne pouvoir à M

afin de me représenter et voter en mon nom à l'Assemblée Générale annuelle de l'Association de Quartier du Port-à-l'Anglais du 18 avril 2023.

Je pose ma candidature au Conseil d'Administration de l'Association oui non

Fait à Vitry, le

Signature

MODIFICATION DES STATUTS PROPOSÉE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 AVRIL 2023

Justification :

Depuis 2020 nous effectuons une distribution alimentaire pour les personnes les plus démunies de notre quartier. Bien que cette activité soit tout à fait compatible avec l'objet de notre association au titre de la "solidarité" mentionnée à l'article 2, il est demandé par certains organismes qui nous aident dans cette action à ce que ce soit plus explicite.

Version en vigueur (2 premiers articles) :

Article 1 : Dénomination

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ayant pour titre :

Association de Quartier du Port-à-l'Anglais

Article 2 : Objet social

Cette association a pour but de rassembler les habitants du quartier du Port-à-l'Anglais de Vitry sur Seine (94) pour contribuer à l'amélioration du cadre de vie et participer à l'animation du quartier en relation avec les autres acteurs de la vie locale. Elle s'attache à renforcer la cohésion et la solidarité entre les habitants du quartier en s'appuyant sur les principes de laïcité et de respect des droits de l'homme et des droits de l'enfant.

Version modifiée soumise au vote :

Article 1 : Dénomination

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ayant pour titre :

Association de Quartier du Port-à-l'Anglais

Article 2 : Objet social

Cette association a pour but de rassembler les habitants du quartier du Port-à-l'Anglais de Vitry sur Seine (94) pour contribuer à l'amélioration du cadre de vie et participer à l'animation du quartier en relation avec les autres acteurs de la vie locale. Elle s'attache à renforcer la cohésion et la solidarité entre les habitants du quartier – **notamment par des actions d'aide alimentaire** – en s'appuyant sur les principes de laïcité et de respect des droits de l'homme et des droits de l'enfant.